

COMPTE RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 JUIN 2016

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Olivier LEONHARDT, Bernard SPROTTI, Marjolaine RAUZE, Bernard ZUNINO, Georges JOUBERT, Nicolas MEARY (à partir de 20h45), Christian BERAUD, Sylvain TANGUY, François CHOLLEY, Norbert SANTIN, Philippe HAMON, Eric BRAIVE, Bernard FILLEUL, Thérèse LEROUX, Frédéric PETITTA, Gérard MARCONNET, Jean-Michel GIRAUDEAU, Philippe LE FOL (à partir de 20h50), Thierry ROUYER, Raymond BOUSSARDON, Gilles LELU, Jacqueline DIARD, Brahim OUAREM, Elodie SOL, Celso LIBANIO COUTINHO, Maria DE JESUS CARLOS, Farid AMRANE (à partir de 22h10), Danielle VADROT, Philippe ROGER (à partir de 20h55), Gaël FOUILLEUL (jusqu'à 23h40), Christiane LECOUSTEY, Michel PELTIER, Isabelle PERDEREAU (à partir de 20h50 jusqu'à 00h05), Didier JOUIN (à partir de 20h45), Cécile BESNARD (jusqu'à 23h55), Jocelyne GARRIC, Jean-Michel BRUN (jusqu'à 00h45), Marion LENFANT (jusqu'à 00h45), David AMMAR, Noémie HAZOUT, Patrice LAFAGE, Gilles MARSOLLAS, Joseph DELPIC, Irmgard ASTIER, Claude BOISSIERES, Christian SOUBRA, Martine BRAQUET, Annie LECLERC, Celia LEGENTY (jusqu'à 22h45), Véronique MAYEUR, Véronique DABADIE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mesdames et Messieurs David DERROUET (pouvoir Mme LEGENTY jusqu'à 22h45), Jean POUCH (pouvoir Mme DE JESUS CARLOS), Isabelle PERDEREAU (pouvoir M. PELTIER à partir de 00h05), Cécile BESNARD (pouvoir M. JOUIN à partir de 23h55), Bernard DECAUX (pouvoir Mme GARRIC), Sophie RIGAULT (pouvoir M. ZUNINO), Pascal FOURNIER (pouvoir M. BERAUD), Christian KERVAZO (pouvoir M. SANTIN), Christelle POULIQUEN (pouvoir M. HAMON).

Excusé :

Monsieur Boualem BENAOUA.

La séance est ouverte à 20h35

L'ordre du jour est approuvé.

1. Approbation du procès-verbal du 31 mars 2016

1 abstention (Monsieur AMMAR)

2. Compte-rendu de la délégation de pouvoirs du Président

2016/008

Acte constitutif d'une régie d'avances pour le Pôle Arts vivants-Arts visuels pour l'organisation de la programmation de l'Espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge à compter du 1^{er} janvier 2016.

2016/009

Acte constitutif d'une régie d'avances pour l'organisation des diverses manifestations qui se déroulent au Pôle d'enseignement artistique à Ollainville à compter du 15 mars 2016.

2016/010

Acte constitutif d'une régie principale de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités du Conservatoire d'Arpajon à compter du 15 mars 2016.

2016/011

Convention de partenariat 2016 avec la coopérative d'activité et d'emploi ESSCOOP pour l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets essonniers, pour tester et développer leur activité économique, le modèle de la coopérative leur permettant de bénéficier d'un parcours sécurisé et de mutualiser des outils et des services (*Montant : 15 000,00€ / Durée : 1 an*)

2016/012

Convention de partenariat 2016 avec l'association Essonne Active, portant sur la mise en œuvre du programme d'intérêt économique général de l'association sur le territoire de l'agglomération afin de recevoir les porteurs de projets lors de permanences, organiser des ateliers collectifs, participer aux projets et actions de coopération initiés par l'Agglomération (*Montant : 15 000€ / Durée : 1 an*)

2016/016

Avenant à la convention d'occupation précaire avec la société AND SARL pour le lot n°4 de l'Hôtel d'entreprises du Val d'Orge, au Techniparc afin de proroger sa durée de 24 mois (Montant du loyer : 1 339,03€ HT et HC par trimestre / Durée : 2 ans)

2016/017

Avenant à la convention d'occupation précaire avec la société PORZELACK pour le lot n°9 de l'Hôtel d'entreprises du Val d'Orge, au Techniparc afin de proroger sa durée de 24 mois (Montant du loyer : 3 936,05€ HT et HC par trimestre / Durée : 2 ans)

2016/018

Contrat de cession de droit d'une représentation des spectacles « PAPA MERLIN » avec l'Association TALKIT PRODUCTION et « COCOON » avec la Compagnie Sol Lucet Omnibus, pour le Relais d'Assistants Maternelles de Saint-Germain-lès-Arpajon les 15 et 16 février 2016 (*Montants respectifs : 220,00€ et 300,00€ TTC*)

2016/019

Acte constitutif d'une régie principale de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités du Conservatoire de Breuillet à compter du 15 mars 2016.

2016/023

Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de l'Espace Nautique du Val d'Orge à Sainte-Geneviève-des-Bois, à compter du 1^{er} janvier 2016.

2016/024

Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de la piscine Léo Lagrange à Brétigny-sur-Orge, à compter du 1^{er} janvier 2016.

2016/025

Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de la piscine de Morsang-sur-Orge, à compter du 1^{er} janvier 2016.

2016/026

Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de la piscine de Saint-Michel-sur-Orge, à compter du 1^{er} janvier 2016.

2016/027

Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités du Bassin Nautique de l'Arpajonnais à La Norville, à compter du 1^{er} janvier 2016.

2016/028

Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de la Halle de Skate de Villiers-sur-Orge, à compter du 1^{er} janvier 2016.

2016/031

Contrats relatifs à la programmation du Centre Culturel des Prés du Roy à Saint-Germain-lès-Arpajon, au cours du premier semestre 2016 (*Montant n'excédant pas 245 000,00 €*)

2016/033

Marché subséquent relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux route de Corbeil, avec le groupement BATT (mandataire) / ETUDES & SYNERGIES/ O.P.C.I 91/ SAFEGE (*Montant : 40 375,00€ HT pour la mission de base et 14 950,00€ HT pour la mission complémentaire / Durée : 1 mois pour la phase de conception et 7 mois pour la phase de réalisation*)

2016/034

Constitution de la régie d'avances des frais de représentation du Président de Cœur d'Essonne Agglomération.

2016/035

Conventions de partenariat ou d'utilisation des locaux de l'Espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge, avec l'ensemble des partenaires et établissements externes au cours du premier semestre 2016 (*Montant de la recette : 4 000,00 € maximum*)

2016/036

Contrat de maintenance et d'assistance téléphonique du logiciel Spaiectacle de l'Espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge, avec la société GHS (*Montant : 729,83€ TTC*)

2016/039

Demande de subvention au STIF pour la mise en accessibilité de 13 points d'arrêt, dans le cadre des dispositions du Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée

2016/040

Convention d'ouverture et de fonctionnement de compte avec l'hypermarché Auchan à Brétigny-sur-Orge, pour l'approvisionnement en produits divers à l'attention de l'Espace Jules Verne et du service de la petite enfance (*Durée : 1 an*)

2016/041

1^{er} additif Partenaires et établissements de la saison Dedans Dehors du Théâtre Brétigny au cours du premier semestre 2016 (*Montant n'excédant pas 6000,00€ et pour un montant de recette n'excédant pas 278,00€*)

2016/042

Contrat de cession de droit d'une représentation du spectacle « LES SAISON EN VRAC » le 15 avril 2016 ainsi que trois séances d'initiation musicale les 23 mars, 1^{er} et 6 avril 2016 par la Compagnie ADL Production, pour la crèche familiale et la halte-garderie de Breuillet (*Montant : 240,00€ TTC*)

2016/053

Marché subséquent relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une voie nouvelle dans la ZAC des Ciroliers- Tronçons n°2 à Fleury-Mérogis, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES/ O.P.C.I 91/ SAFEGE (*Montant : 66 561,25€ HT pour la tranche ferme et 20 677,50€ HT pour la tranche conditionnelle / Durée : 3 mois pour la phase de conception et 8 mois pour la phase de réalisation*)

2016/054

Demande de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, au Conseil Régional d'Ile de France, au Conseil Départemental de l'Essonne et au Syndicat de l'Orge pour des travaux d'assainissement de l'année 2016 pour les rues Paget et Cocheris à Sainte-Geneviève-des-Bois, allée Lully et rue Boieldieu à Saint-Michel-sur-Orge, rue Jean Dussart à Morsang-sur-Orge, rue Guillaume Apollinaire et rue des Prévotés à Brétigny-sur-Orge, rue de la Garenne à Fleury-Mérogis, avenue du Grand Orme à Villemoisson-sur-Orge, rue du Verger à Villiers-sur-Orge et rue de Brétigny à Longpont-sur-Orge, pour un montant de travaux estimé, en phase d'Avant-Projet Sommaire, à 1 768 350,50 € HT

2016/055

Contrat général de représentation, avec la Société des Auteurs, Compositeurs de Musique (SACEM), pour obtenir une autorisation permanente pour la diffusion publique des œuvres du répertoire de la SACEM, lors de la diffusion de la programmation du Théâtre Brétigny, du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 (*Durée : 1 an*)

2016/056

Contrat avec la société Ressources, pour la maintenance et l'assistance téléphonique du progiciel et de l'imprimante de billetterie de l'Espace Jules Verne (*Montant : 3 728,48€ / Durée : 1 an*)

2016/057

Convention avec l'Association Sportive du Commissariat à l'Energie Atomique du Grand Rué (ASCEA GR) pour la mise à disposition des équipements sportifs : salle polyvalente de Morionville à Bruyères-le-Châtel et terrain de football de l'Orangerie à Ollainville, afin de permettre d'exercer leurs activités sportives (*Montant : 9 540,00€ / Durée : 1 an*)

2016/058

Acte constitutif d'une régie principale de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités du Conservatoire de Saint-Germain-lès-Arpajon, à compter du 15 mars 2016.

2016/060

Contrat de cession de droit d'une représentation du spectacle « Charlotte la Marmotte » par la Compagnie ZEBULINE, pour la crèche familiale et la Halte-Garderie de Breuillet le 9 décembre 2016 (*Montant : 480,00€ TTC*)

2016/061

Contrat avec la société AMG FECHOZ, afin d'assurer l'entretien préventif des équipements scéniques de l'Espace Jules Verne (*Montant : 3528,00€ / Durée : 1 an renouvelable 2 fois*)

2016/063

Convention de Formation « Citoyenneté et laïcité » avec l'ADRIC, dans le cadre des objectifs de l'action menée à destination de jeunes de 18-20 ans du Territoire de l'Agglomération souhaitant s'inscrire dans le parcours de formation du BAFA (*Montant : 2150€ / Durée : 3 séances*)

2016/064

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre, pour la déviation de l'avenue de l'Hurepoix à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES/ O.P.C.I 91/ SAFEGE (*Montant : 35 437,50€ HT pour la mission de base, 2 700,00€ HT pour la mission OPC et 6 520,00€ HT pour la mission complémentaire / Durée : 3 mois pour la phase de conception et 9 mois pour la phase de réalisation*)

2016/065

Convention de formation CIVIL NET RH INTRANET « Gestion de la formation », « Dossier administratif de l'agent et Organi » et « Gestion des absences » avec l'organisme CIRIL à l'attention de trois agents du service du personnel (*Montant : 4 620,00 € TTC / durée : 12 jours*)

2016/066

Convention de formation continue annuelle relative aux premiers secours (PSE1 – PSE2), avec l'organisme Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne, à l'attention d'un agent de la prévention au service du personnel (*Montant : 70,00€ / Durée : 1 jour*)

2016/067

Conventions d'intervention avec Nathalie VIRNOT, Psychologue clinicienne, à l'attention du personnel de la crèche familiale et de la Halte-Garderie de Breuillet, pour la période du 19 janvier au 21 juin 2016 et avec Pascale PAVY, Psychomotricienne, pour une action « Accompagnement autour de la motricité libre propice au développement psychomoteur de l'enfant, à son bien-être et à son autonomie » à l'attention du personnel du Relais des Assistantes Maternelles de Breuillet, pour la période du 15 mars au 12 mai 2016 (Montants respectifs de 1200,00€ et 1240,00€)

2016/068

Avenant n°1 au marché n°2015-21, ayant pour objet la création d'une gare routière Lycée René Cassin-Arpajon/ La Norville, avec le groupement COLAS Ile de France Normandie (Mandataire) / GTO, afin de fixer de nouveaux prix au bordereau suite à la découverte de réseaux d'eaux pluviales non répertoriés (Montant : 15 929,00€ HT)

2016/069

Convention de formation « Créer et organiser un service achat dans le secteur public » et « Droit syndical dialogue social et droit de grève dans la fonction publique », avec l'organisme Comundi, à l'attention de deux agents du service des marchés et du personnel (Montant : 3 828,00€ / Durée : 4 jours)

2016/070

Convention d'intervention avec Carole GRIVEL, Psychologue, pour l'organisation de séances de réflexion sur les pratiques professionnelles à l'attention du personnel, des enfants et des familles du multi accueil de Cheptainville, pour la période du 1er janvier au 11 décembre 2016 (Montant : 8 000,00€ TTC)

2016/071

Marché de nettoyage des bâtiments y compris le vitrage, avec le groupement EUROPE SERVICES PROPLETE (mandataire) / G.F. SERVICES (Montant annuel compris entre 100 000,00€ HT minimum et 600 000,00€ HT maximum / Durée : 1 an reconductible 3 fois 1 an)

2016/072

Convention de mandat pour la construction d'un équipement public et l'aménagement d'espaces urbains situé à Sainte-Gen

2016/075

Marché subséquent de travaux relatif à la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales place Aimé et Marie Geoffroy à Morsang-sur-Orge, avec le groupement GTO (Mandataire) / URBAINE DE TRAVAUX (Montant estimatif de 689 167,20€ HT / Durée : 7 mois)

2016/076

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre, pour le réaménagement des voies du quartier des chanvres-Léo Lagrange à Sainte-Geneviève-des-Bois, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES/ O.P.C.I 91/ SAFEGE (Montant : 34 947,15€ HT pour la tranche ferme, 10 446,98€ HT pour la tranche conditionnelle 1 et 13 344,41€ HT pour la tranche conditionnelle 2 / Durée : 2 mois pour la phase de conception et 12 mois pour la phase de réalisation hors tranches conditionnelles)

2016/078

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre du dispositif « Aide à la construction et à l'aménagement de médiathèques » pour l'informatisation de la nouvelle médiathèque à Saint-Michel-sur-Orge.

2016/079

Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et la Communication, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile de France, dans le cadre du dispositif de la Dotation générale de décentralisation « Opérations ayant pour objet l'informatisation initiale ou de renouvellement des bibliothèques de lecture publique » pour l'informatisation de la nouvelle médiathèque à Saint-Michel-sur-Orge.

2016/080

Contrats relatifs à la programmation du Festival De Jour / De Nuit 2016 du Centre Culturel des Prés du Roy à Saint-Germain-lès-Arpajon (Montant n'excédant pas 130 000,00 €)

2016/081

Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre du dispositif « Aide à la construction et à l'aménagement de médiathèques » pour l'informatisation de la nouvelle médiathèque à Brétigny-sur-Orge.

2016/082

Demande de subvention auprès du Ministère de la Culture et la Communication, Direction Régionale des Affaires culturelles d'Ile de France, dans le cadre du dispositif de la Dotation générale de décentralisation « Opérations ayant pour objet l'informatisation initiale ou de renouvellement des bibliothèques de lecture publique » pour l'informatisation de la nouvelle médiathèque à Brétigny-sur-Orge.

2016/083

Convention d'intervention avec Pascale PAVY, Psychomotricienne, pour des ateliers sur l'accompagnement psychomoteur de jeune enfant, à l'attention des assistantes maternelles et du personnel de la crèche familiale / halte-garderie de Breuillet, pour la période du 21 janvier au 20 mai 2016 (Montant : 1 920,00€ TTC)

2016/084

Convention avec la Fédération des Particuliers-Employeurs (FEPEM) pour une réunion d'information destinée aux parents employeurs et aux assistant(e)s maternel(le)s bénéficiant des services des RAM de Breuillet, Arpajon, Saint-Germain-lès-Arpajon, Cheptainville et Ollainville sur le thème « Vie du contrat de travail au travers de la Convention collective des assistant(e)s maternel(le)s (Montant : 350,00€)

2016/085

Convention avec l'Association Arple, pour une conférence et quatre matinées d'animations lectures à destination des professionnels et des familles des Relais des Assistantes Maternelles de Breuillet, Ollainville et du personnel de la crèche associative de Bruyères-le-Châtel (Montant : 1 165,00€ TTC)

2016/086

Convention avec l'entreprise GAEC DE LA DOUDOU, pour la visite du site d'élevage « La Doudou », pour les enfants de la crèche familiale de Breuillet, le vendredi 3 juin 2016 (*Montant : 195,00€ TTC*)

2016/087

Demande de subvention auprès de la DRAC pour les projets artistiques et culturels du Théâtre Brétigny et du Centre d'Art contemporain de Brétigny.

2016/088

1^{er} additif aux contrats relatif à la programmation du Théâtre Brétigny de la saison 2015-2016, au cours du premier semestre 2016 (*Montant n'excédant pas 1 200,00€*)

2016/089

Convention de formation CIVIL NET RH INTRANET « Gestion de la carrière » avec l'organisme CIRIL à l'attention de sept agents du service du personnel (*Montant : 3 270,00 € TTC / durée : 4 jours*)

2016/090

Convention de formation « Stage de révision conduisant au Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur Sauveteur », avec l'organisme le CREPS de BOURGOGNE DIJON, à l'attention d'un agent de la prévention au service du personnel (*Montant : 200,00€ TTC / Durée : 3 jours*)

2016/092

Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de la piscine des Trois Vallées à Breuillet, à compter du 1^{er} janvier 2016.

2016/093

Acte constitutif d'une régie de recettes pour le pôle Arts vivants-Arts visuels de l'Espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge, à compter du 1^{er} janvier 2016.

2016/094

Acte constitutif d'une régie de recette des produits de la cafétéria pour le pôle Arts vivants-Arts visuels de l'Espace Jules Verne à Brétigny-sur-Orge, à compter du 1^{er} janvier 2016.

2016/095

Marché subséquent de travaux relatif à l'aménagement des trottoirs et des chaussées dans diverses rues à Sainte Geneviève des Bois, avec l'entreprise COLAS (*Montant estimatif : 665 483,61€ HT / Durée : 13 mois*)

2016/096

Convention de mise à disposition d'un agent du Centre Interdépartemental de Gestion de la grande couronne d'Ile de France, pour une mission d'assistance à l'archivage au sein de Cœur d'Essonne Agglomération (*Montant : 46,50 TTC par heure de travail effectif / Durée : 3 ans*)

2016/097

Avenant à la décision 16-010 - Acte constitutif d'une régie principale de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités du Conservatoire d'Arpajon pour fixer le maximum d'encaissement (*Montant : 26 000,00€*)

2016/098

Avenant à la décision 16-019 - Acte constitutif d'une régie principale de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités du Conservatoire de Breuillet pour fixer le maximum d'encaissement (*Montant : 25 000,00€*)

2016/099

Avenant à la décision 16-058 - Acte constitutif d'une régie principale de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités du Conservatoire de Saint-Germain-lès-Arpajon pour fixer le maximum d'encaissement (*Montant : 20 000,00€*)

2016/100

Avenant à la convention d'occupation précaire avec la société AND SARL, afin de quitter le lot n°4 de l'Hôtel d'entreprises du Val d'Orge, au Techniparc pour le lot n°8 au 1^{er} mai 2016 (*Montant du loyer: 1 825,40 HT et HC par trimestre / Durée : jusqu'au 31 décembre 2017*)

2016/101

Avenant à la convention d'occupation précaire avec la société 3C pour le lot n°6 de l'Hôtel d'entreprises du Val d'Orge, au Techniparc afin de prolonger sa durée de 24 mois (*Montant du loyer: 4007,28€ HT et HC par trimestre / Durée : 2 ans*)

2016/102

Avenant à la décision 16-023 - Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de l'Espace Nautique du Val d'Orge à Sainte-Geneviève-des-Bois pour fixer le maximum d'encaissement (*Montant : 20 000,00€ sauf du 1^{er} juin au 31 août à hauteur de 30 000,00€*)

2016/103

Avenant à la décision 16-024 - Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de la piscine Léo Lagrange à Brétigny-sur-Orge pour fixer le maximum d'encaissement (*Montant : 8 000,00€*)

2016/104

Avenant à la décision 16-025 - Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de la piscine de Morsang-sur-Orge pour fixer le maximum d'encaissement (*Montant : 3 050,00€*)

2016/105

Avenant à la décision 16-026 - Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de la piscine de Saint-Michel-sur-Orge pour fixer le maximum d'encaissement (*Montant : 7 500,00€*)

2016/106

Avenant à la décision 16-027 - Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités du Bassin Nautique de l'Arpajonnais à La Norville pour fixer le maximum d'encaissement (*Montant : 10 000,00€*)

2016/107

Avenant à la décision 16-028 - Acte constitutif d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux activités de la Halle de Skate de Villiers-sur-Orge pour fixer le maximum d'encaissement (*Montant : 5 000,00€*)

2016/111

Contrat de cession avec la compagnie TOHU BOHU, pour la représentation du spectacle « Moi, je ne suis pas un éléphant » pour les enfants du Relais des Assistantes Maternelles de Cheptainville (*Montant : 190,00€*)

2016/112

Convention de formation « Entretien des locaux », avec l'organisme HORIZONS, l'attention de sept agents d'entretien des structures petites enfances d'Ollainville et Cheptainville (*Montant : 700,00€ TTC / Durée : 1 jour*)

2016/113

Avenant à la décision 16-034 - Constitution de la régie d'avances des frais de représentation du Président de Cœur d'Essonne Agglomération pour fixer le montant du cautionnement (*Montant : 760,00€*)

2016/119

Avenant n°3 au marché de location et entretien maintenance de photocopieurs neufs connectés, avec la société AE BUREAUTIQUE portant le montant du marché de 60 400,00 € HT à 74 899,66 € HT tous avenants confondus soit une plus-value de 24% du marché initial, afin de prolonger la durée du marché jusqu'au démarrage du futur partenariat avec l'UGAP. (*Montant : 3 539,66€ d'augmentation/ Durée : 2 mois de prolongation*)

2016/120

Marché subséquent de maîtrise d'œuvre, pour la création de deux accès Est et Ouest à l'ex-base 217, avec le groupement BATT (Mandataire) / ETUDES & SYNERGIES/ O.P.C.I 91/ SAFEGE (*Montant : 18 900,00€ HT mission de base / Durée : 2 semaines pour la phase de conception et 3 semaines pour la phase de réalisation*)

11 contrats d'animations à la médiathèque Les Lavandières à Leuville-sur-Orge :

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Ciné en ballade : Loulou", du 18 avril au 30 juin 2017 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition d'une exposition "Lumière", du 16 décembre 2016 au 3 février 2017 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Malle d'instruments de musique à percussions", du 5 avril au 27 mai 2016 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Ciné en ballade : Le Lexique des métiers du cinéma", du 18 avril au 30 juin 2017 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Kamishibai 0-3 ans", du 26 avril au 27 mai 2016 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Malle Hervé Tullet", du 30 septembre au 29 novembre 2016 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Malle Illusions d'optique", du 16 décembre 2016 au 3 février 2017 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Ecrire avec la lumière : des applis lumineuses", du 16 décembre 2016 au 3 février 2017 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "Boite à photo - le portrait : 1", du 3 février au 18 avril 2017 (*A titre gratuit*)

Convention avec la Bibliothèque départementale de l'Essonne, de mise à disposition de l'outil d'animation "L'art en s'amusant : la photographie", du 3 février au 18 avril 2017 (*A titre gratuit*)

Contrat de cession avec l'association ACP Music, du spectacle musical sur le thème d'Edith PIAF, le samedi 25 juin 2016 (*Montant : 150,00 €*)

7 contrats d'animations dans les bibliothèques François Mauriac, Honoré de Balzac et la médiathèque Jacques Brel à Sainte-Geneviève-des-Bois :

Contrat d'intervention avec l'association Peekaboo, pour l'organisation de deux ateliers de Coline Irwin, le 9 avril 2016 (*Montant : 460,00 €*)

Contrat de cession avec l'association Thank you Margaret, pour la programmation d'un show case, le samedi 19 mars 2016 (*A titre gratuit*)

Contrat de cession avec la Compagnie Théâtre du Petit Pont, pour la représentation du spectacle "Un bleu su bleu", le 23 mars 2016 (*Montant : 750,00 €*)

Contrat de cession avec le producteur SMartFR La Nouvelle Aventure, pour la représentation du spectacle "Pourquoi le ciel est-il si haut ?" les 19 mars et 13 avril 2016 (*Montant : 1 000,00 €*)

Contrat de cession avec La Comédie des Anges, pour la représentation des spectacles "Les Anj'ôleurs" et "Lecture mise en espace", le 14 mai 2016 (*Montant : 1 055,00 €*)

Convention d'intervention avec Cossima productions SARL, pour la présentation de l'ouvrage de Jean-Sébastien STEYER et Marc BOULAY « Demain, les Animaux du futur », le 4 mai 2016 (*Montant : 460,00 €*)

Convention d'intervention avec Prisca JOUBERT, pour animer des ateliers de reliure accordéon ou leporello, le 19 avril 2016 (*Montant : 160,00 €*)

6 contrats d'animation à la médiathèque Louis Aragon à Morsang-sur-Orge :

Contrat d'intervention avec Carole BILLIOUT, pour l'organisation de trois conférences sur la liberté d'expression dans la presse et les médias, à l'attention des élèves du lycée Ampère et des collèves Jean Zay et Charles Péguy à Morsang-sur-Orge, le 25 mars 2016 (Montant : 800,00 €)

Contrat de cession avec l'association « Carré blanc sur fond bleu », pour la représentation du spectacle « Le petit pinceau de Klee », les 17 mars et 2 avril 2016 (Montant : 814,00 €)

Contrat d'intervention avec l'association Peekaboo, pour l'organisation d'un atelier adulte + enfants autour des Prélivres de Bruno Munari, le 19 mars 2016 (Montant : 500,00 €)

Contrat de cession avec La SARL LA CENTRALE ELECTRIQUE, pour une conférence musicale " Hasta Siempre Compay !" le 1^{er} avril 2016 (Montant : 492,80 €)

Contrat d'intervention avec Yves GREVET, pour une rencontre littéraire, à l'attention des élèves du club de lecture du Collège Charles Péguy et de la classe de CE1 de l'école Henri Wallon à Morsang-sur-Orge, le 13 mai 2016 (Montant : 390,00 €)

Contrat avec Swank films distribution pour une projection publique non commerciale du film « Shaun le mouton », le 27 août 2016 (Montant : 548,60 €)

4 contrats d'animations dans la médiathèque de Brétigny-sur-Orge :

Convention d'intervention avec Josué JEAN, pour l'organisation d'un Concert-spectacle « Invictus », le 19 mars 2016 (Montant : 600,00 €)

Convention d'intervention avec Raphaël FONFROIDE DE LAFON, pour l'organisation de la conférence d'histoire de l'art « L'érotisme dans l'art moderne et contemporain », le 21 mai 2016 (Montant : 320,00 €)

Contrat de cession avec Aurélie LOISEAU, pour l'organisation d'un spectacle de contes « Né dans une orange », le 4 mai 2016 (Montant : 595,00 €)

Convention d'intervention avec Michel GALVIN, pour l'exposition de ses œuvres du 9 au 23 mai 2016 et d'une intervention le 13 mai (Montant : 740,00 €)

3 contrats d'animations à la médiathèque de Longpont-sur-Orge :

Contrat de prestation avec Les Ateliers de la Luciole, pour des ateliers clowns « Le clown peut lire tout haut ce que vous lisez tout bas », les 5 et 6 mars 2016 (Montant : 923,90 €)

Contrat d'intervention avec ArômAstus, pour un atelier conseil sur les huiles végétales 2 avril 2016 (Montant : 210,00 €)

Contrat d'intervention avec Clément TURIN, pour l'organisation de trois séances de contes, les 9 mars, 15 juin et 12 octobre 2016 (Montant : 220,00 €)

3 contrats d'animations à la médiathèque Andrée Chedid à Villemoisson-sur-Orge :

Convention d'exposition avec le Mémorial de la Shoah, pour présenter l'exposition « Résister par l'art et la littérature, du 16 février au 3 mars 2016 (Montant : 650,00 €)

Contrat de cession avec l'association QUELLE HISTOIRE, pour la représentation des spectacles "Le pas qui conte !" et "A la recherche des biquets perdus" les 17 et 18 mai 2016 (Montant : 2 135,30 €)

Contrat d'intervention avec EcoutAnik, pour la représentation de "Raconte-tapis et Orgue de barbarie", le 10 mai 2016 (Montant : 480,00 €)

3 contrats d'animations dans la médiathèque Marie Curie à Saint-Michel-sur-Orge :

Contrat de cession avec l'association Les Trois Coups – Compagnie Théâtrale, pour la représentation du spectacle "BlaBla des Belles Bulles" le 18 juin 2016 (Montant : 600,00 €)

Contrat de cession avec Le Théâtre du menteur, La Manufacture, pour la représentation des spectacles "Bouche à oreille" et "Café à écrire", les 21 mai et 10 juin 2016 (Montant : 1 371,50 €)

Contrat de cession avec GINGKO BILOBA, pour la représentation du spectacle « La naissance du monde et autres mythe de l'Inde », le 10 mai 2016 (Montant : 886,20 €)

2 contrats d'animations à la médiathèque Elsa Triolet à Fleury-Mérogis :

Convention d'intervention avec Lucie ALBON, pour l'organisation de trois demi-journée d'animation, les 16 et 17 juin 2016 (Montant : 910,50 €)

Contrat de cession avec la société COLLECTIVISION, pour le droit d'exploitation des vidéos "Jasper de Eckart Figberg et Kay Delventhal" et "Le grimoire d'Arkandias de Alexandre Castagnetti", le 11 juin 2016 (Montant : 281,94 €)

2 contrats d'animations à l'Espace Olympe de Gougues et au Centre Culturel des Près du Roy à Saint-Germain-lès-Arpaion :

Contrat de cession avec l'association Changement de décor, pour la représentation du spectacle "Apparitions / Disparitions" dans le cadre du Salon du Livres de Saint-Germain-lès-Arpaion, le 9 mars 2016 (Montant : 2 500,00 €)

Contrat de cession avec l'association QUELLE HISTOIRE, pour la représentation du spectacle "Flopi ! Flopi !" le 2 avril 2016 (Montant : 820,00 €)

1 contrat d'animation dans les médiathèques de Brétigny-sur-Orge, Marie Curie à Saint-Michel-sur-Orge et Andrée Chedid à Villemoisson-sur-Orge :

Convention de location avec l'association Quelqu'uns, pour l'exposition « C dans la boîte », du 18 au 26 mars 2016 à Villemoisson-sur-Orge, du 29 mars au 2 avril 2016 à Brétigny-sur-Orge et du 5 au 16 avril 2016 à Saint-Michel-sur-Orge (Montant : 2 474,80 €)

1 contrat d'animation dans la médiathèque du Plessis-Pâté :

Contrat de cession avec l'association Compagnie Coup de Balai, pour la représentation du spectacle « Quelle est la couleur de la vie ? », le 26 mars 2016 (Montant : 850,00 €)

1 contrat d'animation à la médiathèque à Villiers-sur-Orge :

Contrat de cession avec La Compagnie Hayos, pour la représentation du spectacle "Globe-Trottinette", le 20 avril 2016 (Montant : 700,00 €)

La délibération suivante est adoptée par 50 voix et 2 abstentions (Messieurs AMMAR et FOUILLEUL)

3. Modification de la délégation de pouvoirs suite à la réforme du droit des marchés publics

➤ **MODIFIE** la délégation de pouvoirs donnée au Président en ce qui concerne son point 3°) relatif aux marchés publics et accords-cadres et son point 6°) relatif à certaines conventions comme suit :

- 3°) Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil fixé par décret pour les marchés publics de travaux passés selon la procédure formalisée ainsi que toute décision concernant les modifications des marchés publics ou les avenants lorsque les crédits sont inscrits au Budget.

- 6°) Passer les conventions :

- de mise à disposition de personnel jusqu'à 15.000 € (quinze mille euros),
- de mise à disposition de choses à titre gratuit,
- d'objectifs et de moyens avec les associations jusqu'à 23.000 € (vingt-trois mille euros),
- de partenariat dans tous les domaines de compétences de la Communauté d'agglomération jusqu'à 15.000 € (quinze mille euros),
- non-payantes de formation pour les agents de la Communauté d'agglomération.

➤ **DIT** que les autres points de la délégation de pouvoirs donnée au Président par délibération n°16.004 du Conseil Communautaire du 11 janvier 2016 restent et demeurent inchangés.

➤ **AUTORISE** le Président de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération à donner délégation de signature dans les domaines de la délégation ci-dessus visés, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales.

La délibération suivante est adoptée par 52 voix et 2 abstentions (Messieurs AMMAR et FOUILLEUL)

4. Adoption des statuts de Cœur d'Essonne Agglomération

➤ **APPROUVE** les statuts de Cœur d'Essonne Agglomération.

La délibération suivante est adoptée par 55 voix, 2 contre (Messieurs AMMAR et FOUILLEUL)

5. Adoption du règlement intérieur de Cœur d'Essonne Agglomération

➤ **ADOpte** le règlement intérieur de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération.

La délibération suivante est adoptée par 56 voix, 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL) et ne prend pas part au vote (Monsieur AMMAR)

6. Création et transformation de postes

La délibération suivante est adoptée par 55 voix et ne prend pas part au vote (Monsieur AMMAR)

7. Harmonisation du régime indemnitaire

➤ **DECIDE** d'opter pour le TMP intercommunal sans période d'harmonisation,

Les deux délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

8. Fixation du nombre de représentants du personnel et paritarisme au sein du Comité Technique

➤ **FIXE** à 6 le nombre de représentants du personnel titulaires et à 6 le nombre de représentants du personnel suppléants.

➤ **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant à 6 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et à 6 le nombre de suppléants représentant la collectivité.

➤ **DECIDE** le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité.

9. Fixation du nombre de représentants du personnel et paritarisme au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des conditions de travail

- **FIXE** à 6 le nombre de représentants du personnel titulaires et à 6 le nombre de représentants du personnel suppléants.
- **DECIDE** le maintien du paritarisme numérique en fixant à 6 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et à 6 le nombre de suppléants représentant la collectivité.
- **DECIDE** le recueil, par le CHSCT, de l'avis des représentants de la collectivité.

La délibération suivante est adoptée par 55 voix, 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL) et ne prend pas part au vote (Monsieur AMMAR)

10. Approbation du compte de gestion 2015 de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais

- Après avoir constaté la concordance entre le compte de gestion du Trésorier et le Compte Administratif de la Communauté de communes de l'Arpajonnais.
- **ADOpte**, en l'absence d'observations et de réserves, le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois.

La délibération suivante est adoptée par 55 voix et 2 abstentions (Messieurs AMMAR et FOUILLEUL)

11. Approbation du compte de gestion 2015 de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge

- Après avoir constaté la concordance entre le compte de gestion du Trésorier et le Compte Administratif de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge.
- **ADOpte**, en l'absence d'observations et de réserves, le compte de gestion de l'exercice 2015 dressé par le Trésorier Principal de Sainte-Geneviève-des-Bois.

La délibération suivante est adoptée par 53 voix, 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL), ne prend pas part au vote (Monsieur AMMAR) et conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, le Président du Conseil Communautaire et Monsieur SPROTTI se sont retirés au moment du vote.

12. Compte Administratif 2015 de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais – Budget Principal

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2015 de la Communauté de communes de l'Arpajonnais comme suit :

section d'investissement

solde d'exécution - 3 406 699.33 €

section de fonctionnement

résultat de clôture +22 211 444.93 €

La délibération suivante est adoptée par 53 voix, 1 abstention (Monsieur AMMAR), 1 contre (Monsieur FOUILLEUL) et conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, le Président du Conseil Communautaire et Monsieur SPROTTI se sont retirés au moment du vote.

13. Compte Administratif 2015 de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge – Budget Principal

- **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2015 de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge comme suit :

section d'investissement

solde d'exécution + 1 318 347.38 €

section de fonctionnement

résultat de clôture + 3 290 096.97 €

La délibération suivante est adoptée par 55 voix, 1 abstention (Monsieur AMMAR) et 1 contre (Monsieur FOUILLEUL)

14. Budget Supplémentaire 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération – Budget Principal

➤ **ADOpte** le budget supplémentaire 2016 de Cœur d'Essonne Agglomération, équilibré en dépenses et en recettes à :

| | |
|---------------------------|---------------|
| Section d'investissement | + 8 634 251 € |
| et | |
| Section de fonctionnement | - 4 823 543 € |

La délibération suivante est adoptée par 56 voix et 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL)

15. Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

➤ **DECIDE** d'opter pour la répartition dérogatoire libre et de choisir d'affecter, pour l'exercice 2016, l'intégralité du prélèvement à Cœur d'Essonne Agglomération.

La délibération suivante est adoptée par 51 voix et 5 contre (Mesdames et Messieurs LENFANT, RAUZE, AMMAR, BRUN et SOUBRA)

16. Création de la régie Eau potable de Cœur d'Essonne Agglomération – adoption des statuts

➤ **DECIDE** de créer une régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale pour l'exploitation du service public d'eau potable sur les communes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Morsang-sur-Orge, Brétigny-sur-Orge, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge, Villiers-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Le Plessis-Pâté, Leuville-sur-Orge et Fleury-Mérogis.

➤ **ADOpte** les statuts relatifs au fonctionnement de ladite régie.

➤ **DECIDE** de fixer lors d'une délibération ultérieure qui viendra compléter la présente délibération, le montant de la dotation initiale de la régie, sur la base de la contrepartie des créances, ainsi que des apports en nature ou en espèces effectués par la collectivité de rattachement, déduction faite des dettes ayant grevé leur acquisition qui sont mises à la charge de la régie, qui seront recensés par Cœur d'Essonne Agglomération.

➤ **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

La délibération suivante est adoptée par 54 voix et 2 abstentions (Messieurs BOISSIERES et FOUILLEUL)

17. Désignation des membres du conseil d'administration de la régie publique de l'eau

➤ **DESIGNE** 10 membres du Conseil communautaire issus du territoire de l'ex Communauté d'Agglomération du Val d'Orge :

Sont désignés :

- M. Sylvain TANGUY, Le Plessis-Pâté,
- M. Philippe ROGER, Sainte-Geneviève-des-Bois,
- Mme Marion LENFANT, Morsang-sur-Orge,
- Mme Cécile BESNARD, Brétigny-sur-Orge,
- M. Bernard ZUNINO, Saint-Michel-sur-Orge,
- M. François CHOLLEY, Villemoisson-sur-Orge,
- Mme Thérèse LEROUX, Villiers-sur-Orge,
- M. Philippe HAMON, Longpont-sur-Orge,
- M. Eric BRAIVE, Leuville-sur-Orge,
- M. David DERROUET, Fleury-Mérogis.

➤ **DESIGNE** 2 membres du Conseil communautaire issus du territoire de l'ex Communauté de Communes de l'Arpajonnais,

Sont désignés :

- M. Bernard FILLEUL, La Norville,
- M. Gérard MARCONNET, Egly.

➤ **DESIGNE** M. Olivier LEONHARDT, Président de Cœur d'Essonne Agglomération,

➤ **DESIGNE** pour l'association Aggl'Eau Publique du Val d'Orge :

- M. Pascal GRANDJEAT, titulaire,
- Mme Nicole ESTEVE, suppléante.

➤ **DESIGNE** pour l'association UFC que Choisir du Val d'Orge :

- M. Philippe ISENBECK, titulaire,
- M. Gérard BROCHOT, suppléant.

- **DESIGNE** pour l'association Breuillet Nature :
 - M. Emmanuel DESERT, titulaire,
 - M. Jean LAPIERRE, suppléant.
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération.

La délibération suivante est adoptée par 54 voix, 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL) et conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, le Président du Conseil Communautaire s'est retiré au moment du vote.

18. Compte Administratif 2015 – Budget annexe Assainissement - Eau potable

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe « Assainissement – Eau potable » de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge comme suit :

| | |
|------------------------------------|------------------|
| . Section d'Investissement | |
| Solde d'exécution | - 3 239 922.84 € |
| . Section de Fonctionnement | |
| Résultat de clôture | 4 295 423.06 € |

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

19. Affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget annexe Assainissement - Eau potable

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

| | |
|---|-----------------|
| Section de fonctionnement | |
| . résultat de clôture | 4 295 423,06 € |
| Section d'investissement | |
| . solde d'exécution | -3 239 922,84 € |
| . solde des restes à réaliser | -1 037 169,13 € |
| Soit un déficit de financement en section d'investissement de : | -4 277 091,97 € |

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Il est proposé d'affecter le solde de la section de fonctionnement de la façon suivante :

| | |
|----------------------------------|----------------|
| . 1068 – dotations | 4 277 091,97 € |
| . 002 – report en fonctionnement | 18 331,09 € |

Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 55 voix et 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL)

20. Budget Supplémentaire 2016 – Budget annexe Assainissement - Eau potable

➤ **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2016 du budget annexe « Assainissement – Eau potable » équilibré en dépenses et en recettes à :

| | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Section d'investissement | 5 891 937,12 € |
| et | |
| Section de fonctionnement | 18 331,09 € |

21. Adhésion au SIREDOM et désignation des représentants de Cœur d'Essonne Agglomération

➤ **DECIDE** d'adhérer au Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM) à compter du 1^{er} juillet 2016 pour le traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire recouvrant les communes de Brétigny-sur-Orge, Fleury-Mérogis, Leuville-sur-Orge, Le Plessis-Pâté, Longpont-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint Germain lès Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Villemoisson-sur-Orge et Villiers-sur-Orge et à compter du 1^{er} janvier 2017 pour le territoire recouvrant les communes d'Arpajon, Avrainville, Breuillet, Bruyères-le-Châtel, Cheptainville, Egly, Guibeville, La Norville, Marolles-en-Hurepoix et Ollainville.

➤ **DESIGNE** en qualité de représentants de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération au sein du SIREDOM :

A compter du 1^{er} juillet 2016 :

Délégués titulaires :

- Christiane LECOUSTEY
- Didier RAJOBSON
- Sylvain TANGUY

Délégués suppléants :

- Christian DEVLEESCHAUWER et
- Adrien MARGUERITTE
- Faouzi CHERCHALI et
- Didier FILLAT
- Olivier REGUER et
- Sylvie BARUSSEAU

- Hervé AUJALEU
- Philippe HAMON
- David AMMAR
- Brahim OUAREM
- Norbert SANTIN
- Bernard ZUNINO
- Véronique DABADIE
- Huguette LANGER
- Daniel ESPRIN et
- Yannick SAUVADET
- Claude COLLIN et
- Gérard BARROCHE
- Emmanuel PRANAL et
- Marie-Claire ARASA
- Celso LIBANIO COUTIHNO et
- Dominique GENDRE
- Christian KERVAZO et
- Annie LECLERC
- Joseph DELPIC et
- Claude BOISSIERES
- François CHOLLEY et
- Viviane LE BLANC
- Madeleine LAURENT et
- Audrey BELLANGER

à compter du 1^{er} janvier 2017

Délégués titulaires :

- Christian Béraud
- Michel VILLEMIN
- Bernard SPROTTI
- Joël PEROT
- Raymond BOUSSARDON
- Gérard MARCONNET
- Jean-Daniel BLANCHECOTTE
- Michel PERNEL
- Georges JOUBERT
- Patrick BONNEMYE

Délégués suppléants :

- Thierry FICHEUX et
- Martine BRAQUET
- Josette ROBIN et
- Philippe LE FOL
- Véronique MAYEUR et
- Richard VIVIER
- Thierry ROUYER et
- Arnaud GIRARD
- Edith BELLEC et
- Marc MARIETTE
- Michel GAK et
- Christine ROCH
- Michel COLLET et
- Daniel BLIN
- Eliane COLAS et
- Claude CHANCEL
- Françoise LUNEAU et
- Nicolas MURAIL
- Alain LE CUNFF et
- Liliane CICERON

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de gestion transitoire avec le SIREDOM, qui mettra un terme à la « convention de gestion temporaire entre le Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Energie par les Déchets et Ordures Ménagères (SIREDOM) et Cœur d'Essonne Agglomération » et précisera les modalités de gestion des déchets dans l'attente de l'accomplissement de toutes les formalités d'adhésion au SIREDOM.

➤ **DECIDE** de mener la convention de gestion temporaire entre le SICTOM de l'Hurepoix et Cœur d'Essonne Agglomération jusqu'à son terme soit le 31 décembre 2016.

Les quatre délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

22. Désignation du jury pour le concours de maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un équipement public à Ste Geneviève des Bois

➤ **DIT QUE** siégeront au sein du jury de concours, avec voix délibérative :

- Les membres de la Commission d'appel d'offres, membres de droit :
 - Le Président de Cœur d'Essonne Agglomération, ou son représentant dans le cadre des commissions d'appel d'offres.
 - Les cinq membres titulaires de la commission d'appel d'offres ou leurs suppléants.
- Au moins trois membres possédant les qualifications professionnelles exigées pour la participation au concours, désignés ultérieurement par arrêté du Président de Cœur d'Essonne Agglomération.

➤ **PRECISE QUE** le montant de l'indemnité versée à chacun des candidats admis à concourir sera de 24 000 € HT pour le projet de construction et 4 000 € HT pour le diagnostic urbain.

➤ **PRECISE QUE** l'indemnisation du collège de maîtrise d'œuvre est fixée à hauteur de 300 € par membres possédant les qualifications professionnelles exigées pour la participation au concours et pour chaque participation.

23. Désignation du jury de pour le concours de maîtrise d'œuvre du projet de construction d'un équipement multi-accueil à St Germain lès Arpajon

➤ **DIT QUE** siégeront au sein du jury de concours, avec voix délibérative :

- Les membres de la Commission d'appel d'offres, membres de droit :
 - Le Président de Cœur d'Essonne Agglomération, ou son représentant dans le cadre des commissions d'appel d'offres.
 - Les cinq membres titulaires de la commission d'appel d'offres ou leurs suppléants.
- Au moins trois membres possédant les qualifications professionnelles exigées pour la participation au concours, désignés ultérieurement par arrêté du Président de Cœur d'Essonne Agglomération.

➤ **PRECISE QUE** le montant de l'indemnité versée à chacun des candidats admis à concourir sera de 21 300 € TTC.

➤ **PRECISE QUE** l'indemnisation du collègue de maîtrise d'œuvre est fixée à hauteur de 300 € par membres possédant les qualifications professionnelles exigées pour la participation au concours et pour chaque participation.

24. Transport scolaire – convention de services partagés entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de Leuville-sur-Orge

➤ **APPROUVE** le projet de convention de services partagés entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de Leuville-sur-Orge.

➤ **AUTORISE** le Président à signer la convention de services partagés entre Cœur d'Essonne Agglomération et la commune de Leuville-sur-Orge et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

25. Transports - Avenant n°5 à la convention partenariale entre le STIF, Cœur d'Essonne Agglomération et les entreprises de transport pour la prolongation de l'expérimentation de la ligne 10-02 dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 du réseau de l'Arpajonnais

➤ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°5 à la convention partenariale entre le STIF, Cœur d'Essonne Agglomération et les entreprises de transport pour la prolongation de l'expérimentation de la ligne 10-02 dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 jusqu'au 31 décembre 2016.

La délibération suivante est adoptée par 53 voix, 2 abstentions (Messieurs AMMAR et FOUILLEUL) et conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, le Président du Conseil Communautaire s'est retiré au moment du vote.

26. Compte Administratif 2015 - Budget annexe BA 217

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe « Base Aérienne» comme suit :

Section de fonctionnement

. résultat de clôture **14 642.62 €**

Section d'investissement

. solde d'exécution **-1 717 203.96 €**

Les deux délibérations suivantes sont adoptées par 54 voix et 2 abstentions (Messieurs AMMAR et FOUILLEUL)

27. Affectation du résultat de l'exercice 2015 du Budget annexe BA 217

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement

. résultat de clôture **+14 642.62 €**

Section d'investissement

. solde d'exécution **-1 717 203.96 €**

Section d'investissement

. solde des restes à réaliser **+1 711 350.62 €**

Soit un déficit de financement en section d'investissement -5 853.34 €

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

1068 – affectation du résultat **5 853.34 €**
002 – report en fonctionnement **8 789.28 €**

28. Budget Supplémentaire 2016 – Budget annexe BA 217

- **ADOpte** par chapitre, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibrées en dépenses et en recettes, le budget supplémentaire 2016 de la Base aérienne, arrêté à un montant de :
 - **Investissement** **2 766 963.34 euros**
 - **Fonctionnement** **- 182 846.00 euros**

Les trois délibérations suivantes sont adoptées par 55 voix et 1 abstention (Monsieur AMMAR)

29. Réalisation des accès Nord et Sud de la Base aérienne 217 : dotation de soutien à l'investissement 2016

- **APPROUVE** les orientations générales du plan directeur mobilité et voirie de la Base aérienne 217.
- **DECIDE** d'engager la réalisation des accès Portes Nord et Sud de la Base aérienne 217, en partenariat avec l'Etat et le Département.
- **SOLLICITE** le financement de l'Etat de 2,5M€ au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement 2016 et du Conseil Département au titre de sa compétence sur la voirie départementale.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

30. Reconduction du Contrat de Redynamisation du Site de Défense (CRSD) de l'ex-Base aérienne 217 pour la période 2016-2017

- **APPROUVE** l'avenant au Contrat de Redynamisation des Sites de Défense (CRSD) de l'ex-Base aérienne 217 pour la période 2016-2017.
- **AUTORISE** le Président de la communauté d'agglomération à signer l'avenant au CRSD et tous autres documents relatifs à cette affaire.

31. Modalités de mise à disposition des locaux et terrains de la Base : détermination des montants des loyers

- **FIXE** les tarifs de location des bâtiments et pistes comme suit :

Bâtiment Richet :

- Pour l'espace à usage de bureau
110 euros par mètre carré hors taxes et hors charges
- Pour le hangar à usage d'espace de vol en salle
60 euros par mètre carré hors taxes

Bâtiment Thales :

- Pour l'espace à usage de bureau
70 euros par mètre carré hors taxes et hors charges
- Pour l'espace de vol
150 euros par jour pour les locataires de bâtiments
200 euros par jour pour les adhérents au cluster non locataires de bâtiments
300 euros par jour pour les entreprises ni locataires de bâtiments ni adhérentes au cluster

Bâtiment Abri Essai Radar :

- 50 euros par mètre carré hors taxes et hors charges
- Pour l'espace de vol
100 euros par jour pour les locataires de bâtiments
150 euros par jour pour les adhérents au cluster non locataires de bâtiments
200 euros par jour pour les entreprises ni locataires de bâtiments ni adhérentes au cluster

Piste Nord :

1 000 euros par jour, au prorata de la surface des 2km de piste louée et du temps passé, pour les essais de véhicules terrestres à moteur

Piste Sud :

- Vols scénarii S1 et S2
 - 300 euros par jour pour les adhérents au cluster non locataires de bâtiments
 - 400 euros par jour pour les entreprises ni locataires de bâtiments ni adhérentes au cluster
- Vols scénario S3
 - 625 euros par jour pour les adhérents au cluster non locataires de bâtiments
 - 850 euros par jour pour les entreprises ni locataires de bâtiments ni adhérentes au cluster
- Vols scénario S4
 - 750 euros par jour pour les adhérents au cluster non locataires de bâtiments
 - 1 000 euros par jour pour les entreprises ni locataires de bâtiments ni adhérentes au cluster

- Formation des constructeurs au maniement de leurs drones
 - 300 euros par jour pour les adhérents au cluster non locataires de bâtiments
 - 400 euros par jour pour les entreprises ni locataires de bâtiments ni adhérentes au cluster

Pour la location des espaces de vol en intérieur et des pistes, la durée d'une journée est fixée à 10h et le coût de la location sera calculé au prorata du temps passé.

Dispositions particulières :

Pour les sociétés actuellement locataires ou devant l'être d'ici fin 2016 l'utilisation des espaces de vol (hangar et piste sud) est incluse au bail.

➤ **PRECISE** que les dispositions de la délibération n° 16.102 du 31 mars 2016 relatives au montant du loyer du bâtiment Thales sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

➤ **PRECISE** que les tarifs définis par la présente délibération seront modifiés lorsque le cluster drone aura été mis en place et les équipements liés aux essais (trajectographie, météo, ...) auront été réalisés.

Les quatre délibérations suivantes sont adoptées par 55 voix et 1 abstention (Monsieur FOUILLEUL)

32.ZAC de la Mare aux Bourguignons à Egly – Désignation d'un délégué spécial auprès de la Société d'Economie Mixte départementale, Essonne Aménagement

➤ **DESIGNE** Monsieur Georges JOUBERT en qualité de délégué spécial de Cœur d'Essonne Agglomération auprès de la Société d'Economie Mixte départementale, Essonne Aménagement.

33.ZAC de la Mare aux Bourguignons à Egly – Désignation d'un représentant à la CAO de l'opération auprès d'Essonne Aménagement

➤ **DESIGNE** Monsieur Georges JOUBERT comme titulaire pour représenter Cœur d'Essonne Agglomération au sein de la Commission d'Appel d'offre d'Essonne Aménagement.

➤ **DESIGNE** Monsieur Gérard MARCONNET comme suppléant pour représenter Cœur d'Essonne Agglomération au sein de la Commission d'Appel d'offre d'Essonne Aménagement.

34.ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville – Approbation de la convention d'intervention foncière entre l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, la commune d'Arpajon et Cœur d'Essonne Agglomération

➤ **APPROUVE** les termes de la convention d'intervention foncière tripartite à conclure entre l'EPFIF, la commune d'Arpajon et Cœur d'Essonne Agglomération, annexée à cette délibération.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et tout acte y afférent.

35.ZAC des Belles Vues à Arpajon et Ollainville – Approbation du protocole d'accord relatif à la cession des terrains acquis par l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France à la SORGEM

➤ **APPROUVE** le protocole d'accord relatif à la cession des biens acquis par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France à la Sorgem, aménageur de la ZAC des Belles Vues, annexé à la délibération.

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ce protocole et tout acte y afférent.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

36.Approbation de la participation financière au budget de clôture du syndicat mixte RN20

➤ **AUTORISE** le versement de la contribution au budget de clôture du SME RN20 au 30 mars 2016 pour un montant de 19 713,63 Euros en fonctionnement et 2949,33 € Euros en investissement.

➤ **AUTORISE** le transfert de l'excédent du compte administratif vers le nouveau syndicat mixte d'études RN20.

La délibération suivante est adoptée par 54 voix et conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, le Président du Conseil Communautaire s'est retiré au moment du vote.

37.Compte Administratif 2015 - Budget annexe Hôtel d'Entreprises

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe « Hôtel d'entreprise » de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge comme suit :

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| Section de fonctionnement | |
| . résultat de clôture | 135 739,62 € |
| Section d'investissement | |
| . solde d'exécution | 7 563.10 € |

Les trois délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

38. Affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget annexe Hôtel d'Entreprises

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

| | |
|--|-------------------|
| Section de fonctionnement | |
| . résultat de clôture | 135 739.62 € |
| Section d'investissement | |
| . solde d'exécution | 46 509.09 € |
| Section d'investissement | |
| . Solde des restes à réaliser | - 38 945.99 € |
| Soit un excédent de financement en section d'investissement | 7 563.10 € |

➤ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2015 comme suit :

002 – report en fonctionnement 135 739.62 €

39. Budget annexe hôtel d'Entreprises – inscription de provisions

➤ **DECIDE** d'inscrire, à l'article 6815, la somme de **15 002.72 €** au titre de provision pour réparations.

➤ **PRECISE** que cette provision est constituée en totalité sur l'exercice 2016 et sera reprise si le risque se réalise ou si celui-ci n'a plus lieu d'être.

40. Budget Supplémentaire 2016 – Budget annexe Hôtel d'Entreprises

➤ **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2016 du budget annexe «Hôtel d'entreprises» équilibré en dépenses et en recettes à :

| | |
|---------------------------|--------------|
| Section d'investissement | 131 845.99 € |
| Section de fonctionnement | 135 739.62 € |

La délibération suivante est adoptée par 53 voix, 1 abstention (Monsieur AMMAR) et conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, le Président du Conseil Communautaire s'est retiré au moment du vote.

41. Compte Administratif 2015 - Budget annexe Parcs d'Activités

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe « Parcs d'activités » de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge comme suit :

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Section de fonctionnement | |
| . résultat de clôture | 541 964.97 € |
| Section d'investissement | |
| . solde d'exécution | - 1 088 863.23 € |

La délibération suivante est adoptée par 54 voix et 1 abstention (Monsieur AMMAR)

42. Affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget annexe Parc d'Activités

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

| | |
|----------------------------------|------------------|
| section de fonctionnement | |
| résultat clôture | 541 964.97 € |
| section d'investissement | |
| solde d'exécution | - 1 088 863.23 € |

➤ **DECIDE** de reprendre le résultat d'exploitation comme suit :

. 1068 – affectation du résultat 541 964.97 €

43. Budget Supplémentaire 2016 – Budget annexe Parcs d'Activités

➤ **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2016 du budget annexe «parcs d'activités» équilibré en dépenses et en recettes à :

| | |
|---------------------------|----------------|
| Section d'investissement | 1 498 655.42 € |
| Section de fonctionnement | 628 090.00 € |

La délibération suivante est adoptée par 54 voix et conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, le Président du Conseil Communautaire s'est retiré au moment du vote.

44. Compte Administratif 2015 - Budget annexe Zone d'Activités de Guibeville

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe « Zone d'activité de Guibeville » de la Communauté de communes de l'Arpajonnais comme suit :

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| Section de fonctionnement | |
| . résultat de clôture | 0.00 € |
| Section d'investissement | |
| . solde d'exécution | - 52 712.19 € |

Les sept délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

45. Affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget annexe Zone d'Activités de Guibeville

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

| | |
|----------------------------------|----------------------|
| section de fonctionnement | |
| résultat clôture | 0.00 € |
| section d'investissement | |
| solde d'exécution | - 52 712.19 € |

➤ **DECIDE** de reprendre le résultat comme suit :

| | |
|-----------------------------|--------------------|
| . 001 - reprise du résultat | 52 712.19 € |
|-----------------------------|--------------------|

46. Cession – propriété appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération – Ilot H composé des parcelles ZA 461, 462, 463 et 512, pour une surface totale d'environ 1.778m², sur le parc d'activités de la Mare du Milieu à Guibeville

➤ **DECIDE** de vendre lot dénommé « Lot H », propriété de Cœur d'Essonne Agglomération, d'une surface totale d'environ 1 778 m², se composant des parcelles ZA 461, 462, 463, et 512, au prix suivant :

- Pour les parcelles ZA 512 et ZA 461, d'une surface totale d'environ 1 554 m², 55 euros le m², TVA sur marge incluse, soit un montant de 85 470 euros, TVA sur marge incluse

- Pour les parcelles ZA 462 et ZA 463, d'une superficie totale d'environ 224 m², 55 euros le m², soit un montant de 12 320 euros, étant précisé que le prix de ces parcelles n'entre pas dans le champ d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée,

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la promesse de vente correspondante et l'acte authentique, ainsi que tout document afférent à la vente de la parcelle, et à constituer le cas échéant toutes servitudes passives ou actives rendues nécessaires par la situation des lieux.

47. Cession – Propriété appartenant à Cœur d'Essonne Agglomération – Emprise foncière d'environ 3 807 m², dénommée « Lot B », composée des parcelles ZA 438, 439, 440, et 441 – Parc d'activités de la Mare du Milieu – Guibeville

➤ **DECIDE** de vendre lot dénommé « Lot B », propriété de Cœur d'Essonne Agglomération, d'une surface totale d'environ 3 807 m², se composant des parcelles ZA 438, 439, 440, et 441, au prix suivant :

- Pour la parcelle ZA 438, d'une surface totale d'environ 3 275 m², 55 euros le m², TVA sur marge incluse, soit un montant de 180 125 euros, TVA sur marge incluse

- Pour les parcelles ZA 439, 440, et 441, d'une superficie totale d'environ 532 m², 55 euros le m², soit un montant de 29 260 euros, étant précisé que le prix de ces parcelles n'entre pas dans le champ d'application de la Taxe sur la Valeur Ajoutée,

➤ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'acte authentique de vente, ainsi que tout document afférent à la vente de la parcelle, notamment à opérer les formalités de publicité foncière, et à constituer le cas échéant toutes servitudes passives ou actives rendues nécessaires par la situation des lieux.

48. Division des parcelles AN 328 et 314 situées à Fleury Mérogis en plusieurs lots à bâtir pour permettre la réalisation d'un projet d'aménagement destiné à accueillir des PME/PMI

- **AUTORISE** le Président à procéder aux démarches en vue de la division de la parcelle AN 328, et une partie de la parcelle AN 314 sises au lieu-dit « La Mare aux Moules » à Fleury-Mérogis.
- **AUTORISE** le Président à déposer une demande de permis d'aménager au titre des autorisations du droit des sols.
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération et nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

49. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public – Signalétique des Parcs d'Activités

- **APPROUVE** le projet de convention d'occupation du domaine public sur les zones d'activités économiques de Cœur d'Essonne Agglomération.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout avenant y afférent, à réviser le montant de la redevance et la formule de calcul définie dans la convention et à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

50. Modalités de mise à disposition des locaux de la pépinière d'entreprises à Ste Geneviève des Bois : détermination du montant du loyer

- **FIXE** les tarifs des prestations de la pépinière de Cœur d'Essonne Agglomération comme suit :
 - pour les premiers 12 mois entiers et consécutifs, application d'un loyer de 260 € hors taxes par m² et par an, charges comprises,
 - pour la première période de reconduction de 12 mois entiers et consécutifs, application d'un loyer de 280 € hors taxes par m² et par an, charges comprises,
 - pour la deuxième période de reconduction de 12 mois entiers et consécutifs, application d'un loyer de 300 € hors taxes par m² et par an, charges comprises,
- **PRECISE** que ce tarif inclut a minima les services suivants :
 - Accueil visiteurs aux heures d'ouverture du bâtiment au public
 - Raccordement internet Très Haut Débit via la fibre optique
 - Téléphone fixe, raccordement téléphonique et numéro individualisé,
 - Mise à disposition du mobilier
 - Mise à disposition d'une salle de réunion
 - Sécurisation du bâtiment
 - Entretien des parties communes – eau - électricité
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes relatifs à l'occupation des locaux de la pépinière ce dossier et notamment la signature et la résiliation des contrats de location.

51. Charte de collaboration du comité partenarial de l'Emploi de Cœur Essonne

- **APPROUVE** La création d'un comité partenarial de l'Emploi afin de structurer le modèle de collaboration et de mise en œuvre d'actions mutualisées.
- **AUTORISE** le président à signer la charte de collaboration du comité partenarial de l'emploi avec l'Etat, la Région IDF, la Direction Territoriale Essonne de Pôle Emploi, la Mission Locale du Val d'Orge et la Mission Locale des Trois Vallées.

La délibération suivante est adoptée par 54 voix et 1 abstention (Monsieur AMMAR)

52. SPL Sud Francilienne – désignation des représentants de Cœur d'Essonne Agglomération

- **DESIGNE** M. Olivier LEONHARDT comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires.
- **ET DESIGNE** comme mandataires représentant Cœur d'Essonne Agglomération au Conseil d'administration de la société, en complément de MM. Olivier LEONHARDT, Sylvain TANGUY, Nicolas MEARY, Frédéric PETITTA et Eric BRAIVE, désignés le 11 janvier 2016 :
 - M. Georges JOUBERT
 - M. Christian BERAUD
 - M. Thierry ROUYER
- **AUTORISE** le Président de la SPL à percevoir au titre de sa fonction au sein de la société, une rémunération maximum mensuelle brute de 850 euros.

La délibération suivante est adoptée par 53 voix et 2 contre (Messieurs AMMAR et SOUBRA)

53. Contrat d'Intérêt National de la Porte Sud du Grand Paris

- **APPROUVE** les orientations du projet de Contrat d'Intérêt National de la Porte Sud du Grand Paris.
- **RAPPELLE** les projets de Cœur d'Essonne en relation avec les dynamiques de développement des territoires voisins, transmis à l'Etat par courrier du 18 février 2016 et devant figurer dans le contrat :
 - le désenclavement de la BA 217 dans le cadre de la réflexion sur les trois portes (Nord, Ouest et Sud),
 - la liaison structurante entre les territoires de projet du Grand Stade et la BA217, qui doit prendre la forme d'un téléphérique urbain et permettre de relier les RER C et D dans des délais raisonnables,
 - l'amélioration de la desserte du campus TER@TEC ,
 - les sites propre en Transport en commun sur la N 104 et la D 445.
- **RAPPELLE** que l'enveloppe financière de l'Etat de 15 millions d'euros annuels sur 5 ans doit être répartie proportionnellement à la population des territoires des Agglomérations.
- **RAPPELLE** la nécessité de la mise en œuvre d'une gouvernance cohérente au sein de laquelle chaque territoire est représenté de façon équilibrée.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Les trois délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

54. Installation de la Conférence Intercommunale du Logement

- **APPROUVE** l'installation de la CIL pour définir les orientations de la politique des attributions de logements sociaux et organiser la gestion de la demande de logements sociaux.
- **PRECISE** que la CIL sera coprésidée par le Préfet du département et le Président de l'EPCI ou leurs représentants.
- **DIT QUE** les membres de la CIL seront regroupés en trois collèges :
 - **Collège des représentants des collectivités territoriales** : les Maires des communes de l'EPCI (membres de droit), et représentants du département,
 - **Collège des représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions de logement** : bailleurs sociaux et AORIF, Action Logement, organismes maîtrise d'ouvrage d'insertion, associations d'insertion par le logement,
 - **Collège des représentants des usagers ou associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement** : associations de locataires et de défense des personnes, représentants des personnes défavorisées.
- **PRECISE** que les membres de la CIL seront nommés par arrêté du Préfet et qu'un règlement intérieur définira les modalités de fonctionnement de la CIL.
- **AUTORISE** le Président à solliciter et associer les personnes morales identifiées ci-dessus pour être membres de la CIL.
- **AUTORISE** le Président à poursuivre l'exécution de cette délibération.

55. Création et composition du Conseil de Développement

- **DECIDE** de créer son conseil de développement.
- **FIXE** la composition du conseil de développement à quatre collèges : le collège des élus municipaux, le collège des institutions et des organismes, le collège des personnalités qualifiées, des professionnels et des syndicats et le collège des représentants associatifs et de la société civile.
- **AUTORISE** le Président à saisir le conseil de développement pour qu'il formule un avis sur les projets, documents et politiques de l'Agglomération, notamment sur le projet de territoire et les démarches participatives de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial.
- **DIT** que les modalités de fonctionnement seront définies lors de la tenue de la première séance plénière du conseil de développement.
- **DECIDE** qu'une enveloppe de 4 000€ annuelle maximum sera allouée au Président et aux membres du bureau du conseil de développement pour l'indemnisation de leurs frais de déplacement et de représentation extérieure.

56. Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

- **DECIDE** d'engager l'élaboration d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial.
- **PRECISE** que l'élaboration du Plan Climat de Cœur d'Essonne s'appuiera sur un Bilan Carbone basé sur la méthode de calcul « bilan carbone collectivités patrimoine, services et territoire » développée par l'ADEME.

➤ **DIT** que l'ensemble de la démarche d'élaboration se fera en concertation étroite avec les acteurs concernés, élus, services communautaires et municipaux notamment, ainsi qu'avec le Conseil de Développement.

➤ **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

La délibération suivante est adoptée par 54 voix et conformément à l'article L 2121-14 du C.G.C.T, le Président du Conseil Communautaire s'est retiré au moment du vote.

57.Compte Administratif 2015 – Budget annexe de l'espace culturel Jules Verne

➤ **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2015 du budget annexe « Espace Jules Verne » comme suit :

| | |
|---------------------------|----------------|
| Section d'Investissement | |
| - Solde d'exécution | - 7 958.12 € |
| Section de Fonctionnement | |
| - Résultat de clôture | + 347 833.40 € |

Les dix-huit délibérations suivantes sont adoptées à l'unanimité :

58.Affectation du résultat de l'exercice 2015 du budget annexe de l'espace culturel Jules Verne

➤ **CONSTATE** les résultats suivants :

Section de fonctionnement

résultat de clôture + 347 833.40 €

Section d'investissement

solde d'exécution + 39 463.76 €

Restes à réaliser

- dépenses + 390 287.18 €

- recettes + 342 865.30 €

soit un résultat d'exécution en section d'investissement

- 7 958.12 €

➤ **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

Compte 002 – report en fonctionnement + 339 875.28 €

Compte 001 – Report en investissement + 7 958.12 €

59.Budget Supplémentaire 2016 – Budget annexe de l'espace culturel Jules Verne

➤ **ADOpte** le budget supplémentaire 2016 du budget annexe de l'Espace Jules Verne équilibré comme suit :

- Section de Fonctionnement + 329 875,28 €

- Section d'Investissement + 390 287,18 €

60.Tarifcation unique des établissements d'enseignement artistique à compter du 1er septembre 2016

➤ **FIXE** selon le tableau ci-dessous 6 tranches de quotient familial :

| | QF1 | QF2 | QF3 | QF4 | QF5 | QF6 |
|---------------|------|---------|---------|---------|---------|----------|
| Montant mini | 0€ | 265,01€ | 506,01€ | 747,01€ | 988,01€ | 1229,01€ |
| Montant maxi | 269€ | 506€ | 747€ | 988€ | 1129€ | Et plus |
| Taux d'effort | 20% | 30% | 40% | 50% | 60% | 70% |

➤ **FIXE** le calcul du quotient familial selon la formule suivante :

1/12ème des ressources imposables de l'année pour les 2 parents ajouter les prestations mensuelles diviser ce total par le nombre de parts.

➤ **PRECISE** qu'il est retenu le revenu au sens de l'I.N.S.E.E., soit les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les

prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs (sur présentation des justificatifs).

➤ **PRECISE** qu'il est retenu le nombre de part au sens de la C.A.F., soit :

- Couple ou personne isolée = 2
- 1er enfant à charge = 0,5
- 2ème enfant à charge = 0,5
- 3ème enfant à charge = 1
- par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé = + 0,5

➤ **FIXE** selon les tableaux ci-dessous la tarification trimestrielle des établissements d'enseignement artistique ainsi qu'un tarif extérieur applicable aux usagers habitant en dehors des 21 villes de Cœur d'Essonne Agglomération: à compter du 1^{er} septembre 2016 comme suit :

Tarification trimestrielle des établissements d'enseignement artistique transférés à compter du 1er septembre 2016

| | QF1 | QF2 | QF3 | QF4 |
|--|---------|---------|----------|----------|
| Cycle 1&2 | 40,00 € | 60,00 € | 80,00 € | 100,00 € |
| Cycle 3 | 50,00 € | 75,00 € | 100,00 € | 125,00 € |
| Pratique collective instrumentale/Vocale | 11,00 € | 16,50 € | 22,00 € | 27,50 € |
| Face à face | 40,00 € | 60,00 € | 80,00 € | 100,00 € |
| Eveil musical/danse/théâtre | 18,00 € | 27,00 € | 36,00 € | 45,00 € |
| FM/Harmonie/Création/MAO/Solfège | 30,00 € | 45,00 € | 60,00 € | 75,00 € |
| Théâtre Adultes | 30,00 € | 45,00 € | 60,00 € | 75,00 € |
| Théâtre Jeunesse | 22,00 € | 33,00 € | 44,00 € | 55,00 € |
| Danse | 17,00 € | 25,50 € | 34,00 € | 42,50 € |
| Danse hors cursus | 15,00 € | 22,50 € | 30,00 € | 37,50 € |

| | QF5 | QF6 | Extérieurs |
|---|----------|----------|------------|
| Cycle 1&2 | 120,00 € | 140,00 € | 200,00 € |
| Cycle 3 | 150,00 € | 175,00 € | 250,00 € |
| Pratique collective instrumentale/Vocale/Musique au bac | 33,00 € | 38,50 € | 55,00 € |
| Face à face | 120,00 € | 140,00 € | 200,00 € |
| Eveil musical/danse/théâtre | 54,00 € | 63,00 € | 90,00 € |
| FM/Harmonie/Création/MAO/Solfège | 90,00 € | 105,00 € | 150,00 € |
| Théâtre Adultes | 90,00 € | 105,00 € | 150,00 € |
| Théâtre Jeunesse | 66,00 € | 77,00 € | 110,00 € |
| Danse | 51,00 € | 59,50 € | 85,00 € |
| Danse hors cursus | 45,00 € | 53,00 € | 75,00 € |

| Stage | QF1 | QF2 | QF3 | QF4 |
|------------|---------|---------|---------|---------|
| 1 journée | 20,00 € | 30,00 € | 40,00 € | 50,00 € |
| 2 journées | 22,00 € | 33,00 € | 44,00 € | 55,00 € |
| 3 journées | 24,00 € | 36,00 € | 48,00 € | 60,00 € |
| 4 journées | 26,00 € | 39,00 € | 52,00 € | 65,00 € |
| 5 journées | 30,00 € | 45,00 € | 60,00 € | 75,00 € |

| Stage | QF5 | QF6 | Extérieurs |
|------------|---------|----------|------------|
| 1 journée | 60,00 € | 70,00 € | 100,00 € |
| 2 journées | 66,00 € | 77,00 € | 110,00 € |
| 3 journées | 72,00 € | 84,00 € | 120,00 € |
| 4 journées | 91,00 € | 91,00 € | 130,00 € |
| 5 journées | 90,00 € | 105,00 € | 150,00 € |

➤ **PRECISE** qu'un justificatif de domiciliation sera demandé pour le calcul du tarif.

- **PRECISE** que dans le cadre d'une inscription en cursus musique (cycle 1, 2 et 3) pour les enfants, seule la participation à au moins 3 activités (FM/Instruments/pratique collective) validera l'inscription.
- **FIXE** un droit d'inscription unique pour toute pratique d'une discipline ou participation à un projet culturel de 25 euros par élève.
- **FIXE** la location d'un instrument à 30 euros par trimestre et précise qu'un chèque de caution de 100 euros remboursable à la remise de l'instrument après vérification devra être déposé.
- **FIXE** à 10 euros l'inscription à une master classe.
- **PRECISE** que les réductions suivantes seront appliquées :
 - La première cotisation la plus élevée est maintenue dans son intégralité.
 - Une réduction de 25% pour la seconde personne de la même famille (parents, enfants)
 - Une réduction de 50% pour la troisième personne de la même famille (parents, enfants)
 - Une réduction de 75% pour la quatrième personne de la même famille (parents, enfants)
 - Une réduction de 50% est appliquée pour la pratique d'un deuxième instrument ou d'une deuxième discipline.
 - Une réduction de 75% est appliquée pour la pratique d'un troisième instrument ou d'une troisième pratique
 - A compter de deux semaines consécutives d'absence d'un professeur, une réduction sera appliquée par cours non remplacés selon la règle suivante : cycle 1 et 2 tarif extérieur divisé par 3 divisé par 12.
- **PRECISE** que toute année commencée est due. Le montant total est payable en trois fois à la fin de chaque trimestre. Seules dérogations déménagement ou problème médical sur présentation de justificatifs permettront l'interruption des cours et de la facturation.
- **INDIQUE** que la fréquentation des établissements d'enseignement artistique suit les rythmes scolaires.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

61. Désignation des membres de la Commission d'appel d'offres suite à la réforme du droit des marchés publics

- **PROCEDE** à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.

Sont élus :

TITULAIRES :

- Thérèse LEROUX
- Sylvain TANGUY
- Eric BRAIVE
- Martine BRAQUET
- Philippe LE FOL

SUPPLEANTS :

- Gilles LELU
- Patrice LAFAGE
- Raymond BOUSSARDON
- François CHOLLEY
- David DERROUET

- **PRECISE** que la présidence est assurée par M. Olivier LEONHARDT Président de droit, ou son représentant, désigné par arrêté du Président.
- **DIT** que la commission d'appel d'offres élue est une commission à caractère permanent.

62 Transport à la demande – Délégation de compétence du STIF pour l'organisation du service de type transport à la demande – avenant n°3 à la convention du 02 avril 2012 entre le STIF et Cœur d'Essonne Agglomération

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de délégation de compétences du 2 avril 2012 en matière de transport à la demande.

63 Transport à la demande – Demande de renouvellement de la convention de délégation de compétence pour l'organisation du service de type transport à la demande au STIF

- **DEMANDE** au STIF le renouvellement de la délégation de compétence pour l'organisation d'un service de transport à la demande jusqu'au 31 décembre 2020.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de délégation de compétence et tout document s'y rapportant.

64 Adhésion à l'Atelier, centre de ressources régional de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)

- **APPROUVE** l'adhésion à l'Atelier, Centre de Ressources Régional de l'Economie Sociale et Solidaire.
- **DECIDE** de répondre à l'appel à cotisation à hauteur d'un montant de mille Euros.
- **AUTORISE** le Président de Cœur d'Essonne Agglomération à signer le formulaire d'adhésion à cette association, renouvelable tous les ans.

65 Adhésion au réseau P3 MIL

- **DECIDE** d'adhérer au réseau associatif P3MIL, communauté régionale des organismes d'accompagnement d'entreprises.

- **AUTORISE** le versement à l'association P3MIL du droit d'entrée fixé à 1 200 euros, ainsi que de la contribution annuelle d'un montant de 700 euros.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à cette adhésion.

66 Convention financière pour le déversement des eaux usées non domestiques DELPHARM

- **AUTORISE** le Président à signer la convention financière quadripartite avec le Syndicat de l'Orge, le SIAAP et l'établissement DELPHARM, du déversement des eaux usées autres que domestiques.

67 Avenant au contrat de collecte des déchets ménagers et assimilés – marché n°2010-AO-OM-012

- **AUTORISE** le Président à signer :
 - L'avenant n° 1 au lot n° 1 du marché n° 2010-AO-OM-012 ayant pour objet la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte sur le secteur nord de la Communauté d'Agglomération, avec la société SEMAER, située sur l'Ecosite Vert-le Grand / Echarçon, 91810 Vert-le Grand.
 - L'avenant n° 2 au lot n° 2 du marché n° 2010-AO-OM-012 ayant pour objet la collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte sur le secteur sud de la Communauté d'Agglomération avec la société SITA Ile de France-SUEZ Environnement, située 19/21, rue Emile Duclaux, 92268 Suresnes.
 - L'avenant n°1 au lot n° 3 du marché n° 2010-AO-OM-012 ayant pour objet la collecte des déchets ménagers et assimilés en points d'apports volontaires avec la société Europe Service Déchets, située 1 rue Martin Luther King, 91170 Viry-Châtillon.
- **PRECISE QUE** la première période d'exécution du marché est prolongée, pour chacun des lots du marché, d'une durée d'un mois et prendra fin le 31 décembre 2016 ; le marché, pour chacun des lots, pourra être reconduit deux fois pour une durée d'un mois.
- **PRECISE QUE** les avenants prendront effet à compter de leur notification.
- **DIT** que les avenants n'ont pas d'incidence financière en plus-value, les forfaits et coûts variables du marché restant inchangés.

68 Avenant au marché n° 2012-10-01 - Maintenance pour la réparation et les petits travaux sur les installations d'éclairage public et de signalisation tricolore - Lot 1 : Eclairage public

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 au lot n° 1 du marché n° 2012-10 « Maintenance, réparation et petits travaux des installations d'éclairage public des 14 communes de la communauté de communes de l'Arpajonnais », limité au territoire des 11 communes de l'ancienne Communauté de Communes de l'Arpajonnais concernées par la fusion, avec le groupement CITEOS SDEL TRAVAUX EXTERIEURS IDF SAS - PRUNEVIELLE - SPIE, représenté par son mandataire CITEOS SDEL TRAVAUX EXTERIEURS IDF SAS, sis 71-75 avenue du Président KENNEDY 91170 VIRY-CHATILLON,
- **PRECISE QUE** la durée du lot n° 1 du marché n° 2012-10 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2016,
- **PRECISE QUE** les montants des prestations forfaitaires d'entretien ordinaire mensuel définies à l'article 2 de l'acte d'engagement du marché restent inchangés pour chacune des communes listées et membres de Cœur d'Essonne Agglomération ; le montant global correspondant pour la durée de prolongation est de 128 800,00 € HT, soit une augmentation d'environ 9,52 % par rapport au montant initial de dépenses de prestations forfaitaire sur toute la durée d'exécution du marché,
- **PRECISE QUE** les prix du bordereau des prix unitaires pour les prestations extraordinaires restent inchangés.
- **PRECISE QUE** l'avenant prendra effet à compter de sa notification.

69 Avenant au marché n° 2012-10-01 - Maintenance pour la réparation et les petits travaux sur les installations d'éclairage public et de signalisation tricolore - Lot 2 : Signalisation tricolore

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 1 au lot n° 2 du marché n° 2012-10 « Maintenance et petits travaux de signalisation lumineuse tricolore des 14 communes de l'Arpajonnais » limité au territoire des 11 communes de l'ancienne Communauté de Communes de l'Arpajonnais concernées par la fusion, avec la société SATELEC, sise 24 avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY-CHATILLON.
- **PRECISE QUE** la durée du lot n° 2 du marché n° 2012-10 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2016.
- **PRECISE QUE** les montants des prestations forfaitaires d'entretien ordinaire mensuel définies à l'article 2 de l'acte d'engagement du marché restent inchangés pour chacune des communes listées et membres de Cœur d'Essonne Agglomération ; le montant global correspondant pour la durée de prolongation est de 22 560 € HT, soit une augmentation d'environ 10,30 % par rapport au montant de dépenses de prestations ordinaires sur toute la durée d'exécution du marché.
- **PRECISE QUE** les prix du bordereau des prix unitaires pour les prestations extraordinaires restent inchangés.
- **PRECISE QUE** l'avenant prendra effet à compter de sa notification.

70 Attribution du marché travaux d'entretien et d'aménagement des voiries communautaires

- **AUTORISE** le Président à signer le marché n° 2016-AO- VOI-026 ayant pour objet des travaux d'entretien et d'aménagement des voiries communautaires avec le groupement COLAS / ESSONNE-TP / GTO, représenté par son mandataire COLAS, sis Agence d'Etampes, Route de Brières-Les-Scellés - BP 91, 91150 ETAMPES, pour un montant minimum annuel de 1 000 000 € HT et un montant maximum annuel de 5 000 000 € HT.
- **PRECISE QUE** la durée du marché est d'un an reconductible trois fois pour une durée d'un an.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférant à ce marché.

71 Attribution du marché de travaux neufs et d'entretien dans les bâtiments communautaires

- **AUTORISE** le Président à signer le marché « Travaux neufs et d'entretien dans les bâtiments communautaires », avec les entreprises suivantes :

Pour le lot n° 1 – Maçonnerie/Gros-œuvre - Plâtrerie - Faux-plafonds - Carrelage et faïence :

OBATEM, située 27 rue du Petit Fief - Z.I. de la Croix blanche - 91700 Sainte Geneviève des bois, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 2 - Couverture :

SCHNEIDER ET CIE, située 3 rue Pasteur - 91178 Viry Chatillon Cedex, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 3 - Etanchéité :

SCHNEIDER ET CIE, située 3 rue Pasteur - 91178 Viry Chatillon Cedex, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 4 - Plomberie - Chauffage et ventilation :

CHARPENTIER S.A.S, située 1 rue de Bretagne - Z.I. de la Moinerie - CS 54012 - 91222 Brétigny sur Orge Cedex, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 5 - Electricité :

EIFFAGE ENERGIE Ile de France, située 816E avenue Montaigne - 77198 Dammarie les Lys Cedex, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 6 - Menuiserie bois :

SOGEFI, située 1 bis rue des Trois Saules, 77930 Saint Sauveur sur Ecole, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 7 - Serrurerie - Métallerie :

Les Compagnons Métalliers BREUZARD, située 67 rue Emile Zola - BP 307 - 91104 Corbeil Essonne Cedex, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 8 - Stores/Films :

A.B.P.S.I., située 106 bis avenue Pierre Sémard - 94210 La Varenne Saint Hilaire, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

Pour le lot n° 9 - Peinture - Revêtements de sol souples :

BOUGET, située 33 avenue de la Commune de Paris - 91220 Brétigny sur Orge, pour un montant annuel sans minimum ni maximum.

- **AUTORISE** le Président à signer tout acte afférent audit marché.

- **PRECISE QUE** le marché prend effet pour sa période initiale du 8 août 2016 au 7 août 2017 ou pour une période initiale d'un an à compter de la date de notification de chacun des lots, si la notification intervenait après la période précitée. Il peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

72 Convention de raccordement électrique de deux bâtiments situés sur l'ancienne Base Aérienne 217

- **APPROUVE** la convention avec l'Armée relative à l'alimentation électrique de deux bâtiments de l'ancienne Base aérienne 217,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

73 Approbation des avenants n°2 aux conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service, relatives à chacune des structures d'accueil de la petite enfance de Cœur d'Essonne Agglomération, proposées par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne

- **APPROUVE** les avenants n°2 aux conventions d'objectifs et de financement d'une prestation de service, relatives à chacune des structures d'accueil de la petite enfance de Cœur d'Essonne Agglomération, et aux annexes 1 relatives aux conditions d'accès au Portail Caf Partenaires, proposés par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne pour chacune des structures :
 - Crèche Familiale d'Arpajon, avenant n°2 à la convention 232-2014,

- Crèche Familiale de Breuillet, avenant n°2 à la convention 255-2014,
- Crèche Familiale d'Egry, avenant n°2 à la convention 256-2014,
- Halte-garderie d'Arpajon, avenant n°2 à la convention 257-2014,
- Halte-garderie de Breuillet, avenant n°2 à la convention 260-2014,
- Halte-garderie d'Egry, avenant n°2 à la convention 259-2014,
- Halte-garderie de Marolles, avenant n°2 à la convention 261-2014,
- Multi-accueil d'Ollainville, avenant n°2 à la convention 262-2014,
- Multi-accueil de Cheptainville, avenant n°2 à la convention 98-2013.

➤ **DIT QUE** ces avenants sont conclus à compter de leur signature et jusqu'au 31 décembre 2016.

74 Convention d'objectifs et de moyens avec le CEPFI pour l'année 2016

- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens entre le C.E.P.F.I et Cœur d'Essonne Agglomération pour l'année 2016, ainsi que tout avenant y afférent.
- **AUTORISE** le versement de la subvention allouée lors du vote du budget primitif 2016.
- **PRECISE** que le montant de cette subvention est fixé à **37 485. €** (trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-cinq euros).

75 Tarification de la billetterie et des droits d'accès à l'espace culturel Jules Verne à compter du 1er septembre 2016

➤ **ADOpte** à compter du 1^{er} septembre 2016 les tarifs de l'Espace Jules Verne comme suit :

Guichet (prix/place)

CATÉGORIE CERISE

Tarif Plein : 8,00 €

Tarif Réduit : 5,00 €

Jeunes (-26 ans)/ Étudiants/ Demandeurs emploi/ Intermittents/ Retraités/ Handicapés/ Familles nombreuses/ Détaxes/ Groupes à partir de 6 pers. / Relais/ Opérations de marketing

Tarif Super Réduit 3,00 €

Enfants (-12 ans) / Bénéficiaires RSA, CMU / Groupes centres sociaux / Associations insertion et médiation / Centre de loisirs / Balcon

Groupes scolaires + Conservatoires 5,00 €

1 accompagnateur gratuit pour 10 élèves

Autres accompagnateurs : tarifs super réduit

CATÉGORIE ORANGE

Tarif Plein : 18,00 €

Tarif Réduit : 12,00 €

Tarif Super Réduit 6,00 €

Groupes scolaires + Conservatoires 10,00 €

BILLET SUSPENDU

Tarif unique 5€

PASS

Pass famille

8 € pour les adultes et les enfants d'une même famille sur une sélection de spectacles.

Séances scolaires

Tarifs pour les groupes scolaires 5,00 €

1 accompagnateur gratuit pour 6 élèves en maternelles, les accompagnateurs supplémentaires sont au tarif de 5,00 €

1 accompagnateur gratuit pour 10 élèves en primaires, collèges, lycées, les accompagnateurs supplémentaires sont au tarif de 5,00 €

Tous les accompagnateurs gratuits pour les structures spécialisées.

FORMULES

Abonnement tarif plein

Abonnement 4 spectacles et + Orange Cerise

Prix / place selon catégorie de spectacle 12,00 € 6,00 €

L'abonné peut faire bénéficier du tarif réduit à une personne de son choix qui l'accompagne.

Abonnement tarif réduit

Abonnement 4 spectacles et + Orange Cerise

Prix / place selon catégorie de spectacle 8,00 € 4,00 €

L'abonné peut faire bénéficier du tarif réduit à une personne de son choix qui l'accompagne.

Abonnement super réduit

| | | |
|---|--------|--------|
| Abonnement 4 spectacles et + | Orange | Cerise |
| Prix / place selon catégorie de spectacle | 4,00 € | 3,00 € |

L'abonné peut faire bénéficier du tarif réduit à une personne de son choix qui l'accompagne.

Abonnement scolaire

| | |
|--|-------------|
| 3 spectacles et + | Prix /place |
| Tarif unique sans distinction de catégorie | 5,00 € |

1 accompagnateur gratuit pour 10 élèves.

Autres accompagnateurs : tarif super réduit

Carnet curieux

Prix /carnet

Billets non nominatifs et cumulables par spectacle

| | |
|-------------------|----------|
| Carnet 4 billets | 48,00 € |
| Carnet 10 billets | 100,00 € |

- **PRECISE** que les tarifs spécifiques pourront être accordés à des partenaires moyennant la signature d'une convention de partenariat en précisant les modalités,
- **PRECISE** que la participation à un atelier de sensibilisation ou un stage autour d'un spectacle programmé dans la saison implique l'achat de la place dudit spectacle au tarif réduit,
- **PRECISE** que pour tous les abonnements à partir de 8 spectacles, 1 repas sera offert à l'abonné en amont du premier spectacle de l'abonnement,
- **PRECISE** que le règlement des places s'effectue soit par carte bleue (à distance ou à l'accueil ou via la vente en ligne), soit par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou en espèces. Les places sont numérotées, sauf exception. Les places réservées non payées 7 jours avant la représentation seront remises en vente. Les billets ne sont ni repris, ni échangés (sauf cas particulier dans le cadre de l'abonnement)

- **FIXE** le tarif des actions culturelles comme suit :

| | |
|--|---------|
| Stage court (jusqu'à 1/2 journée) | 10,00 € |
| Stage long (au-delà d'une 1/2 journée) | 20,00 € |
| Goûters philo | 5,00 € |
| Visite, sorties | 5,00 € |

- **FIXE** le tarif de la cafétéria comme suit : (Imputation : article 70688, fonction 313)

| | |
|--|--------|
| Café/Thé | 0,50 € |
| En-cas salé avec soupe ou salade | 6,00 € |
| Soupe ou salade avec dessert | 6,00 € |
| En-cas salé avec soupe ou salade + dessert | 8,50 € |
| Dessert seul / goûter | 3,50 € |
| Boisson | 1,50 € |

- **FIXE** le tarif des catalogues du Centre d'Art comme suit :

CATALOGUES

(imputation : article 7088, fonction 312)

De 5,00 €, 6,00 €, 10,00 €, 12,00 €, 15,00 €, 20,00 €, 25,00 €, 40,00 €, 50,00 €, 60,00 €, 70,00 €, 80,00 €, 100,00 € à 150,00 € selon l'ouvrage.

La séance est levée à 01h05

Fait à Ste Geneviève-des-Bois, le 01 juillet 2016.

Le présent extrait a été affiché ce jour à proximité de la porte de la Communauté Cœur d'Essonne Agglomération en exécution de la loi N° 99-586 du 12 juillet 1999.

Le Président,

Olivier LEONHARDT.